

Règlement du Concours Photo

Summer Selfie BDL 2022

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société GROUPE BDL, Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 600 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 448 931 048 RCS AMIENS, dont le siège social est situé 660 B ROUTE D'AMIENS - BATIMENT 1 - 80480 DURY organise un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé « CONCOURS PHOTO – Summer Selfie BDL 2022 » selon les modalités définies dans le présent règlement.

La participation au jeu « CONCOURS PHOTO – Summer Selfie BDL 2022 » entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION

Le jeu « CONCOURS PHOTO – Summer Selfie BDL 2022 » se déroulera du 1^{er} au 31 juillet 2022 à minuit.

Par ailleurs, la société Groupe BDL se réserve le droit de mettre fin au jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du jeu impossible. La responsabilité de la société Groupe BDL ne pourra être engagée de ce fait. Ces changements feront l'objet d'une information par tous les moyens appropriés.

ARTICLE 3 : CONDITIONS/MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu avec obligation d'achat intitulé « CONCOURS PHOTO – Summer Selfie BDL 2022 » est accessible à toute personne physique majeure, domiciliée en Europe, cliente d'une des enseignes suivantes de construction de maison individuelle du Groupe BDL (Habitat Concept, Résidences Picardes, LesMaisons.com, Design Habitat) ayant signé un contrat de construction validé avant le 1^{er} juillet 2022. A l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et plus généralement des sociétés du GROUPE BDL. Cette exclusion s'étend également au foyer de la famille des membres du personnel des sociétés susvisés. Le jeu sera disponible en langue française.

Déroulement du jeu, inscription et participation

Le jeu concours se déroulera sur l'application mobile BDL - Espace projet (disponible sur l'App store ou Google Play).

Pour participer au Concours Photo, chaque participant doit impérativement :

1) Se connecter à l'espace client Groupe BDL via l'application mobile BDL - Espace projet (disponible sur l'App store ou Google Play)

2) Déposer une photo conforme aux dispositions du présent règlement, sur l'application mobile BDL - Espace projet dans l'espace dédié au jeu concours Summer Selfie BDL 2022.

3) Renseigner la prise de connaissance du règlement du concours en cochant la case correspondante.

Les inscriptions seront ouvertes du 01/07/2022 au 31/07/2022 minuit.

Les gains sont limités à 1 gain par foyer (même nom, même adresse IP). Chaque participant ne pourra poster qu'une seule photo pendant la durée du concours.

Par « Participant », l'organisateur entend toute personne ayant publié une photo dans les conditions ci-après définies et répondant aux critères énoncés dans le présent article.

Le participant doit être propriétaire de la photo déposée et/ou disposer de tous les droits qui y sont relatifs. Il autorise expressément la société GROUPE BDL à publier et partager sa photo sur internet et les réseaux sociaux.

Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} août et les photos gagnantes seront annoncées le 2 août 2022.

Les photos envoyées dans le cadre du concours seront affichées sur les sites internet du Groupe BDL, et sur les réseaux sociaux, pendant une durée indéterminée.

Toute inscription incomplète ou dont la photo ne serait pas conforme aux dispositions ci-après définies, ainsi que les tentatives de manipulation par inscriptions multiples entraîneront la nullité de la participation.

L'identité complète du participant (nom, prénom, adresse, code postal, ville, téléphone et email) doit impérativement figurer sur votre espace client pour pouvoir adresser le lot en cas de gain.

En cas de modification des coordonnées du participant, la société organisatrice devra en être informée par courrier postal ou électronique avant la fin du délai énoncé à l'article 2 du présent règlement.

Toute participation incomplète, illisible, avec des coordonnées inexactes ou envoyée au-delà du délai prévu dans l'article 2 sera automatiquement et irrémédiablement considérée comme nulle.

Toute tentative de fraude sera immédiatement sanctionnée par l'interdiction pure et simple de participer au présent jeu ainsi qu'à tout jeu et/ou concours que la société GROUPE BDL pourra organiser à l'avenir.

ARTICLE 4 – DETERMINATION DES GAGNANTS

La société Groupe BDL désignera 3 gagnants par tirage au sort parmi les participants ayant respectés les modalités du présent règlement.

ARTICLE 5 : QUALITE des photographies

Les photographies déposées par les participants doivent respecter les spécifications techniques suivantes :

- La photo doit obligatoirement être prise en mode selfie.
- La photo peut être prise seule ou en famille.
- La photo doit être prise devant la maison ou le chantier, de façade avec le recul suffisant pour voir la maison ou chantier au minimum à 50% de son entièreté (Peu importe l'avancée que ce soit les fondations, la dalle, l'élévation ou la maison réceptionnée).
- La photo peut être sérieuse ou fun (mise en scène selon votre imagination)
- Format jpeg, png.
- Poids inférieur à 2 Mo,
- Couleur ou noir et blanc, avec ou sans filtre
- Photo respectant le thème du concours « CONCOURS PHOTO - Summer Selfie BDL 2022 »,
- Photo nette sans surexposition ni sous-exposition
- Photo correctement contrastée
- Photo conforme aux règles de comportement ci-dessous.

ARTICLE 6 – VALIDATION DES PHOTOS ET DES CANDIDATURES

Les photos téléchargées sur l'application mobile BDL ne doivent en aucun cas comporter de contenu non conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs tel que décrit, de façon non limitative, ci-après :

- donner des informations dont le contenu serait susceptible de contrevenir à toute loi et réglementation en vigueur, et notamment serait susceptible de porter atteinte aux droits des personnes et des biens, et/ou aux droits de propriété intellectuelle
- envoyer, transmettre tout contenu illégal, nuisible, menaçant, abusif, constitutif de harcèlement, diffamatoire, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui, haineux, raciste, xénophobe, ou autrement répréhensible
- transmettre tout contenu à caractère pédophile
- transmettre tout contenu qui pourrait être constitutif, sans que ce qui suit ne soit limitatif, d'incitation à la réalisation de crimes et délits, d'incitation au suicide, d'incitation à l'usage de drogues ou de substances interdites
- transmettre tout contenu faisant état ou incitant à la cruauté envers les animaux
- contrefaire des en-têtes, officielles ou non, ou manipuler de toute autre manière l'identifiant de manière à dissimuler l'origine du contenu transmis

- usurper une identité ou se faire passer pour une autre personne ou entité : il est strictement interdit de télécharger la photo d'une autre personne

- utiliser le service à des fins promotionnelles et d'une manière générale de proposer des produits et des services à des fins commerciales pour des contenus, produits ou services qui ne sont pas vos contenus personnels

Toutes les candidatures et dépôts de photos seront soumis à un contrôle exercé par un comité de modération, les candidatures seront validées dans un délai de 24 heures. La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas retenir une photo qui ne correspondrait pas aux critères de sélection stipulés ci-dessus, à l'esprit du concours, ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Il est interdit de reproduire à l'identique une photo déjà mise en ligne.

En publiant une photo et un texte descriptif, le Participant déclare et garantit :

- qu'il est l'auteur exclusif de ces éléments ou a l'autorisation de les poster et qu'il détient tous les droits afférant aux éléments qu'il publie ;
- qu'il a l'autorisation de toute personne représentée sur la photo et/ou de celles des parents ou tuteurs légaux s'il s'agit d'enfants mineurs représentés ;
- qu'il détient l'autorisation des propriétaires des lieux, des biens et/ou des œuvres et/ou des marques protégées qui figurent sur la photo et/ou dans le texte,
- que l'utilisation et la diffusion de la photo et du texte n'enfreint les droits d'aucune personne ou entité et ne leur cause aucun préjudice. Le Participant garantit la société organisatrice contre tout recours à ce titre. Ainsi le Participant garantit la société organisatrice de la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier la photo et son texte descriptif dans les conditions prévues au présent règlement contre tout trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication de ces éléments porte atteinte à ses droits.

Par conséquent, le Participant garantit la société organisatrice contre les conséquences directes ou indirectes de toute revendication ou réclamation de tiers se prétendant titulaires de droits sur les éléments qu'il a publiés dans le cadre du présent Jeu.

Les participants qui transmettent des photographies à la Société Organisatrice dans le cadre du présent jeu s'engagent à transmettre des photographies libres de droits, non suggestives et ne portant pas atteinte à l'image ou aux droits de tiers, n'étant pas de nature à choquer, offenser, diffamer, pas obscène, pornographique ou pédophile, ne comportant pas de données personnelles telles qu'un numéro de téléphone et garantissent la Société Organisatrice de toute réclamation ou action à cet égard.

Toute photo ne respectant pas ces conditions sera refusée pour toute publication sur le site. En toutes hypothèses, le Participant est l'unique responsable des photos et textes qu'il publie, stocke ou télécharge.

La société organisatrice se réserve le droit de supprimer, effacer, masquer et/ou modifier tout élément publié à tout moment et sans préavis. Elle n'approuve aucun élément publié, stocké ou téléchargé par le Participant ou toute tierce partie, et n'assume aucune responsabilité quant à ces éléments ni concernant toute perte ou tout dommage subi.

Toute photo ne respectant pas ces conditions sera refusée pour toute publication sur le site, réseaux sociaux et application mobile.

ARTICLE 7 : DOTATION

Sont mis en jeu :

1. Barbecue Spirit Premium EPX-335 GBS – Weber d'une valeur de 1200€
2. Salon de Jardin SOHO Heritage d'une valeur de 1037€
3. Console Sony PS5 Standard + Ratchet & Clank + Death Stranding + Marvel's Spiderman d'une valeur de 690€

ARTICLE 8 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU LOT

Les gagnants seront contactés par e-mail, à l'adresse indiquée dans le formulaire du jeu. Pour réclamer son gain, le gagnant doit obligatoirement faire sa demande par téléphone au 03 22 33 41 70 ou par email à servicecommunication@groupebdl.fr. La société GROUPE BDL invite le gagnant à prendre rapidement contact avec elle afin de bénéficier de la plus large disponibilité possible.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du jeu-concours et l'annulation de sa dotation.

La société organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de problèmes liés à ses fournisseurs. Elle ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et / ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION ET DONNÉES PERSONNELLES

Un cookie peut être déposé sur l'ordinateur du participant pendant la durée du jeu concours. Dans un but uniquement promotionnel, l'identité du gagnant (nom(s), prénom(s) et ville) pourra être communiquée à des tiers.

Le gagnant pourra néanmoins s'y opposer par courrier postal ou électronique adressée au siège de la société GROUPE BDL entre la réception du formulaire par cette dernière et 15 jours après la fin du délai cité dans l'article 2 du présent règlement.

Les informations communiquées au cours du jeu feront l'objet d'un traitement informatique, à l'usage exclusif de la société GROUPE BDL. Elles ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une cession à des tiers.

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les participants peuvent à tout moment accéder aux données nominatives ou à caractère personnel les concernant et détenues par la société GROUPE BDL. Ils peuvent demander leur modification ou leur suppression par courrier postal ou électronique adressée au siège de la société organisatrice.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le présent jeu et l'ensemble des éléments le composant sont la propriété de la GROUPE BDL sans égard au fait que lesdits éléments puissent ou non être protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière.

Dès lors, toute reproduction et/ou représentation et/ou diffusion, en tout ou en partie, sur tout support électronique ou non, présent ou futur, sont interdites sauf autorisation expresse et préalable de la GROUPE BDL.

Toute personne contrevenant à cette interdiction, engage sa responsabilité pénale et civile et peut être poursuivie notamment sur le fondement de la contrefaçon.

Article 11 : Autorisation

Sauf avis contraire, les participants reconnaissent et acceptent que les informations, commentaires, impressions et photographies transmis à la Société Organisatrice et/ou publiés par ses soins sur les sites Internet, pages Facebook et Instagram des sociétés appartenant au Groupe BDL et plus généralement sur tout support de communication relatif au présent Jeu, dans le cadre de leur participation au jeu-concours, puissent faire l'objet d'un usage et d'une diffusion par la Société Organisatrice sur tout support, pendant toute la durée du jeu-concours et jusqu'au 31/12/2021, que cet usage et cette diffusion puissent leur ouvrir droit à une quelconque contrepartie financière.

Les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de leurs prénoms, adresse (département), image animée ou non, voix, écrit, afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix.

La société organisatrice se réserve le droit, sur autorisation expresse des participants, d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins qui lui sont propres sur tous supports de son choix et / ou de les communiquer à ses partenaires commerciaux qui sont susceptibles de leur adresser directement des propositions commerciales.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ

Aucune réclamation concernant l'organisation du jeu ou le présent règlement ne sera admise après la clôture du jeu.

De la même manière, aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un participant ayant communiqué volontairement ou non des informations incorrectes sur son identité ou tout autre élément déterminant pour la validité de la participation.

La GROUPE BDL ne pourra être tenue pour responsable du mauvais acheminement des formulaires « CONCOURS PHOTO – Summer Selfie BDL 2022 » et autres documents relatifs au présent jeu par les services de télécommunications et autres responsables de l'acheminement.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, par suite à des circonstances indépendantes de sa volonté, le jeu devait être annulé ou ses conditions être modifiées.

ARTICLE 13 : COORDONNÉES

Toute demande concernant le jeu « CONCOURS PHOTO – Summer Selfie BDL 2022 » pourra être adressée :

- Par voie postale à l'adresse suivante :

SERVICE Communication
GROUPE BDL
660 B Route d'Amiens

Bâtiment 1
80480 DURY

- Par voie électronique à l'adresse suivante :

servicecommunication@groupebdl.fr

Tout autre moyen de communication, telles que les communications téléphoniques, ne pourra être pris en considération par la société organisatrice.

Fait à Amiens, le 23 Juin 2022.